

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2023-359

Développement économique

Droit de préemption urbain sur les fonciers à  
vocation unique d'activité économique

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	5 DEC. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L213-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 acceptant la délégation par les communes à Roannais Agglomération du droit de préemption urbain pour les fonciers à vocation unique d'activité économique, déléguant l'exercice dudit droit de préemption au Président et l'autorisant à le subdéléguer ;

Vu l'arrêté du Président du 31 janvier 2022, donnant à Philippe PERRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération a été destinataire de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur des fonciers à vocation économique ;

Considérant que Roannais Agglomération n'a pas de projet sur les biens faisant l'objet des DIA en question ;

**DECIDE**

- De renoncer à exercer son droit de préemption sur les biens suivants, à vocation unique d'activité économique, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

Reçue le	Propriétaire	Acquéreur	Terrain	
	Nom (raison sociale)	Nom (raison sociale)	Adresse Ville	Cadastre
16/10/2023	PATRIMMO COMMERCE représentée par Madame LACROIX Stéphanie	SAS BRADFORD ASSET MANAGEMENT	RUE BRANLY MABLY	C3678, C3680, C3681
16/10/2023	BOLERO 20 représentée par Monsieur MOOS Alexandre	SCI FRENE 23	196 Rue de Charlieu ROANNE	BM650
09/10/2023	NOVILOIRE IMMOBILIER représentée par BARA Nicolas	SARL T4M (avec faculté de substitution)	18 Avenue du Polygone ROANNE	BO108

Par délégation du Conseil communautaire  
Pour le Président et par subdélégation,  
**Philippe PERRON**

Vice-Président délégué à l'emploi, au  
développement économique